



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont, le 12 février 2019.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Notification du portefeuille de DPB 2018

La direction départementale des territoires informe les exploitants que le courrier de notification du portefeuille de Droits à paiement de base (DPB) 2018 est disponible sous Télépac.

Ce courrier répond à un double objectif :

- notifier à chaque propriétaire et détenteur de DPB leur portefeuille final tel qu'il résulte des événements déclarés au titre de la campagne 2018 ;
- récapituler les événements retenus par la Direction Départementale des Territoires (DDT) au titre de la campagne 2018 : événements de subrogation, événements de transfert et dotations réserve.

Attention, le chemin de convergence des DPB, indiqué dans le courrier pour l'année 2019, est un élément de calcul qui ne tient pas compte des évolutions des enveloppes budgétaires allouées aux Droits à paiement de base et au paiement redistributif, ni des éventuelles réductions linéaires calculées pour financer la réserve.

Les clauses permettant le transfert des DPB pour la campagne 2019 sont disponibles sous Télépac dans la rubrique « formulaires et notices 2019 ». Elles doivent être déposées à la DDT avec les pièces justificatives requises au plus tard le 15 mai 2019.

Contacts Presse :

Préfecture - Lysiane Brisbare : 03.25.30.2254/ 06 86 80 52 55
DDT - Sandrine DOUILLOT : 03.25.30.79.02